

Arrêté n° 2025-350

Circulation/stationnement
Réglementation temporaire

Nous, Maire de la Ville d'ARMENTIÈRES,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la réglementation de la circulation routière,
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'arrêté et l'instruction ministériels du 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière,
Vu l'arrêté municipal n°2025-333 du 14.04.25,
Vu la demande de la société BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION FRANCE,
Vu l'avis favorable de M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
Vu l'avis favorable de M. le Commandant de Police

Considérant que, dans le cadre du chantier du Pont de l'Attargette, des travaux de mise en place de l'ouvrage seront effectués, par la société BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS Région France, 165 avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL, pour le compte de la Métropole Européenne de Lille, il y a lieu de prendre des mesures d'interdiction de circulation et de stationnement pour éviter les accidents,

ARRETONS :

Article 1^{er} : Les restrictions en matière de circulation avenue Marc Sangnier et rue des Fusillés sont avancées au 22 avril 2025 à partir de 7 h 00.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2025-333 du 14.04.25 restent valables, en sachant qu'il s'agit des journées complètes.

Article 3 : Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : M. le Président de la Métropole Européenne de Lille, Madame la Directrice Générale des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Armentières, le 18 avril 2025
signé : Hugues QUESTE
Adjoint au Maire

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services,
Christophe CARRE

